AMF-UMOA
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DÉCISION N°285/AMF-UMOA/2023

PORTANT ENREGISTREMENT DE L'ÉMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR PLACEMENT PRIVÉ "SIMPA 7,25% 2023-2031" SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

Vu le Traité modifié de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1er octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;

Vu la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°47/2011/CREPMF révisée du 2 mars 2020 relative aux conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n°004 du 29/04/2021/CM/UMOA du 29 avril 2021 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA ;

Vu la saisine du 14 juin 2023 introduite par la SGI BRIDGE SECURITIES, agissant pour le compte de la Société Industrielle Moderne de Packaging Africain (SIMPA), en vue d'une demande d'enregistrement d'un emprunt obligataire par placement privé ;

Vu les délibérations du Comité Exécutif de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) du 28 juillet 2023 ;

DÉCIDE

Article 1er :

La Société Industrielle Moderne de Packaging Africain (SIMPA) est autorisée à émettre sur le marché financier de l'UMOA un emprunt obligataire par placement privé d'un montant de dix (10) milliards de FCFA.

Article 2 :

L'emprunt obligataire dénommé **"SIMPA 7,25% 2023-2031"** est enregistré sous le numéro **"EP/23-07"**

Article 3 :

L'emprunt obligataire **"SIMPA 7,25% 2023-2031"** présente les principales caractéristiques suivantes :

- Nature des obligations : Obligations ordinaires
- Montant de l'émission : 10 milliards de FCFA
- Valeur nominale unitaire : 10 000 000 FCFA
- Prix d'émission : 10 000 000 FCFA
- Nombre de titres : 1 000 obligations
- Durée : 8 ans
- Taux d'intérêt : 7,25% l'an
- Fiscalité : Le paiement des intérêts des obligations par placement privé fera l'objet d'une retenue à la source de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM), conformément à la législation fiscale en vigueur.
- Paiement des intérêts : Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.
- Amortissement : Le remboursement du principal se fera par amortissement semestriel par séries égales après six (6) semestres de différé.
- Date de jouissance : Au plus tard cinq (5) jours ouvrés après la clôture de l'opération.
- Mécanisme de sûreté : Le mécanisme de sûreté est constitué de :
 - un compte de domiciliation devant recevoir au moins 60% des recettes d'exploitation de SIMPA S.A. sera ouvert dans les livres de la Banque Agent ;

- un compte de provision qui sera ouvert et maintenu auprès de la Banque Agent durant toute la période de remboursement de l'emprunt obligataire. L'approvisionnement du compte dont le solde devra correspondre au montant du prochain service de la dette se fera comme suit :
 - Sur la période de différé :

 Dès la mise à disposition des fonds collectés : abondement à hauteur d'un sixième (1/6) des charges d'intérêt chaque mois. Le compte devra être totalement abondé dix (10) jours avant la date de la prochaine échéance.
 - Après la période de différé :

 Abondement à hauteur d'un sixième (1/6) de la prochaine échéance chaque mois. Le compte devra être totalement abondé dix (10) jours avant la date de la prochaine échéance ;
- un compte de réserve pour le service de la dette (DSRA) dont le solde devra constamment correspondre au montant de la prochaine échéance et serait constitué de manière progressive ;
- le blocage sur toute la durée de l'emprunt du compte courant d'associés avec un montant de 3 474 millions de FCFA.

- Garantie : Cet emprunt ne fait pas l'objet de garantie particulière.

- Notation : SIMPA S.A. s'engage à maintenir sa notation pendant la durée de vie de l'emprunt obligataire.

Article 4 :

L'emprunt obligataire "SIMPA 7,25% 2023-2031" s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés inscrits sur la liste ci-jointe, visée par l'AMF-UMOA.

Après enregistrement de l'opération, cette liste ne peut faire l'objet de modification ultérieure, par remplacement ou rajout de souscripteurs, sans l'autorisation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 5 :

La Note d'Information donnant lieu à enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur.

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

L'enregistrement par l'AMF -UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres objet de la présente émission.

Article 6 :

Les dispositions de l'article 5 ci-dessus, doivent être mentionnées dans la Note d'Information définitive de l'opération.

Article 7 :

Conformément à l'article 111 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA, les obligations "SIMPA 7,25% 2023-2031" doivent être conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement, à leur date de jouissance.

Article 8 :

La SGI BRIDGE SECURITIES, chargée de l'opération, doit transmettre à l'AMF-UMOA, trois (3) jours avant le début des souscriptions, la Note d'Information définitive portant le numéro d'enregistrement de l'opération délivré par l'AMF-UMOA en trois (3) exemplaires ainsi qu'une version électronique.

Article 9 :

La SGI BRIDGE SECURITIES conduira l'opération dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Elle doit également transmettre à l'AMF-UMOA le compte-rendu final d'émission, au plus tard cinq (5) jours après la clôture des souscriptions.

Article 10 :

Dès la clôture de l'opération et pour le remboursement de l'emprunt obligataire, l'émetteur mettra en place les comptes de remboursement et séquestre dédiés exclusivement à l'opération pour le règlement des échéances, au plus tard cinq (5) jours suivants la clôture de l'opération.

L'émetteur prendra les dispositions pour approvisionner les différents comptes objectifs du mécanisme de sûreté mis en place conformément au tableau d'amortissement, au plus tard un (1) mois après la clôture de l'émission.

La SGI BRIDGE SECURITIES informera le Secrétariat Général de l'AMF-UMOA de la mise en place des mécanismes de sûreté.

Article 11 :

Les commissions dues au titre des frais d'enregistrement devront être réglées au plus tard huit (8) jours après réception de la facture de l'AMF-UMOA.

Article 12 :

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 28 JUIL. 2023

Pour l'AMF-UMOA,

Le Président

Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
Le Président
01 BPM 1878
ABIDJAN 01

Badanam PATOKI

EMISSION OBLIGATAIRE PAR PLACEMENT PRIVE

SOUSCRIPTEURS PRESSENTIS

	Entités	Adresse	Contact
Compagnies d'Assurances et Caisses de Retraites			
1	Allianz Assurance ;	2 BD ROUME – IMMEUBLE ALLIANZ – 01 BP 1741 ABIDJAN 01	27 20 2 35050
2	AXA Assurance ;	01 BP 378 Abidjan 01	27 20 3 18888
3	SANLAM Assurance	3 Bd Roume, Abidjan	27 20 2 53600
4	SUNU Assurance ;	01 BP, 9 Av. Houdaille, Abidjan	27 20 3 10400
5	FPM : Fond de prévoyance militaire ;	Etat-Major des Armées, Abidjan	27 20 2 53535
6	La Loyale Assurance ;	8X8P+W2G, Abidjan	05 46 90 1122
7	Atlantique Assurance ;	15 Avenue Joseph Anoma, Abidjan	27 20 3 17800
8	CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;	PLATEAU Abidjan CI, Abidjan	27 20 2 52100
9	SERENITY SA ;	01 BP 10244 Abidjan 01 Immeuble Amiral, 2e étage, Rue du Commerce, Abidjan	27 20 3 21652
10	TSA Assurance ;	8 X GJ+876, Abidjan	27 20 30 5300
11	Beneficial Life Insurances ;	Av. Noguès, Abidjan	27 20 2 36300
12	NSIA-Assurance ;	9296+Q42, Rue des Jardins, Abidjan	27 20 31 98 98
13	Nouvelle Compagnie Africaine de Réassurance ;	01 BP 5962 Abidjan	27 22 5 11050
14	CGRAE : Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat ;	8X9P+F9P, Abidjan	27 20 2 51212
15	Amsa Assurance ;	01, 01 BP 1333 Abidjan, Abidjan	27 20 3 00500
16	CRRAE-UEMOA (Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine) ;	Rue Privée, Immeuble CRRAE-UMOA, Angle Boulevard Botreau Roussel, 01 BP 2056, Abidjan	27 20 2 59500
17	SONAM Assurances sa ;	9262+8QW, Bd des Martyrs, Abidjan	27 22 41 87 43
18	La Prévoyance Assurances Sénégal ;	26 Av. Jean Jaurès, Dakar, Sénégal	+221 33 889 52 52
19	Caisse de Retraite Complémentaire des Agents du Trésor Public ;	8XGJ+CF7, Abidjan	27 20 2 53800
20	Caisse de sécurité sociale (CSS) - Sénégal ;	F79P+HCH, Richard Toll, Sénégal	+221 77 503 47 49
21	CNART Assurances Sénégal ;	MHX 6+3XG, Rue 1, Dakar, Sénégal	+221 33 831 06 06
22	Finafrica Assurances	67 Boulevard de la République, Dakar 21022, Sénégal	+221 33 849 48 00

23	SENRE ;	39 Av. G. Pompidou, Dakar, Sénégal	+221 33 822 80 89
24	Askia Assurances Sénégal ;	Rue Carnot X Saint Michel, ex Rue Dr. Theze, Dakar, Sénégal	+221 33 889 40 41
25	Assurance Sécurité Sénégalaise ;	Av. Malick Sy, Dakar, Sénégal	+221 33 849 05 99
27	SAAR VIE ;		27 22 50 81 50
28	CORIS Assurance Burkina ;	Bp 1037 ouaga 5MW+6R5 Bobo-Dioulasso Bobo dioulasso route du mali,	+226 78 24 00 40
29	CNSS Burkina ;	9 FCC+2JQ, Ouagadougou, Burkina Faso	+226 25 30 60 78
30	Jackson Assurance Burkina ;	Immeuble ARMELLE sis secteur 05 Avenue De L'UEMOA, Zone ZACA	25 33 27 27
31	Générale des Assurances Burkina ;	Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA	+226 25 31 77 75
32	Société Nationale d'Assurance et de Réassurance Burkina ;	01 BP 406 OUAGADOUGOU 01, 284 Avenue de Loudun	+226 25 49 69 00
33	IPRES SENEGAL ;	MH88+FQ2, Av. du Pr. L. Sedar Senghor	+221 33 839 91 91

Sociétés de Gestion

34	BRIDGE ASSET MANAGEMENT ;	Teyliom Building, 33 Rue du Commerce, Abidjan,the one	22 22 15 50
35	EDC ASSET MANAGEMENT ;	Plateau - 01 BP 4107 **Abidjan** 01	(+225)27 20 22 26 68
36	SGA 2 E : Société de Gestion des Agents de l'Eau et de l'Électricité ;	Immeuble SIDAM, 3ème Étage, Av. Houdaille, Abidjan	27 21 2 36965
37	BOA Asset Management ;	01 BP 4132 Abidjan 01	(225) 20 25 54 55 (225) 20 25 54 59
38	Atlantique Asset Management ;	Immeuble Atlantique, Avenue Noguès, 04, 04 BP 1036, Abidjan	27 22 54 98 00
39	SOAGA BÉNIN ;	08 BP 960, Cotonou, Bénin	+229 64 03 56 56
40	CORIS Gestion ;	8 XGJ+537, Ave Marchand, Abidjan	20209450
41	BNI GESTION ;	8X9J+WFJ, Abidjan	225 27 20 20 98 00.
42	Société Générale Capital Asset Management West Africa ;	Plateau 5 et 7 Avenue Joseph Anoma 01 BP 1355 Abidjan 01	+225 27 20 20 12 34
43	CGF Gestion ;	Km 6, avenue Cheikh Anta Diop, BP 11516 Dakar	+221 33 864 97 97
44	OPTI Asset Management ;	01BP2093, Lomé, Togo	+228 22 21 97 11
45	SGO MALI FINANCE.	Hamdallaye ACI2000 immeuble ABK II 2eme étage bureau 218 BP E: 2477	+223 20 29 41 19

Banques et Institutions financières			
46	BBG CI	8X9P+JRC, Rue du Commerce, Abidjan	20258585
47	BBG SN	MH 84+WVP, Dakar, Sénégal	(221) 33 869 95 95
48	SFI : Société Financière Internationale ;	Bâtiment de la banque mondiale-quartier plateau	+225 27 22 40 04 84
49	BAD : Banque Africaine de développement ;	Immeuble CCIA, Av. Jean-Paul II, Abidjan	20264444
50	BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement ;	1172 Lomé. Togo	(228) 221 59 06 / 221 42 44 / 221 01 13
51	OIKOCREDIT ;	Immeuble Alliance, B 1er étage, Av. Terrasson de Fougères, Abidjan	20319040
52	BEI : Banque Européenne d'investissement ;	2-6 Rue Albert Wehrer, 2719 Kirchberg Luxembourg	+352 43 791
53	CDC Group ;	Avenue Pierre Mendès France. 75914 Paris cedex 13	01.58.50.00.00
54	MEDITERRANIA Capital Partners ;	17 BP 487, Immeuble ATTA, 17 Rue Lecoeur, Abidjan	04646442
55	Caisse des Dépôts et de Consignation Sénégal ;	Rue KA 05, Dakar, Sénégal	+221 33 859 23 47